



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 4 avril 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 28 mars 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à partir de la question n° 4), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir de la question n° 4), M. Emile BRIOT (à partir de la question n° 4), M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à partir de la question n° 4), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER (à partir de la question n° 4), Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON (à partir de la question n° 4), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Christine WERTHE.

Secrétaire :

Mme Carine MICHEL.

Absents :

Mme Claudine CAULET, M. Clément DELBENDE, Mme Myriam EL YASSA, Mme Rosa REBRAB, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, M. Pascal BONNET, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Procurations de vote :

Mme Claudine CAULET à Mme Françoise PRESSE, M. Clément DELBENDE à Mme Elsa MAILLOT, Mme Myriam EL-YASSA à Mme Marie ZEHAF, M. Yannick POUJET à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Rosa REBRAB à M. Nicolas BODIN, M. Rémi STHAL à Mme Catherine THIEBAUT, Mme Ilva SUGNY à Mme Carine MICHEL, M. Pascal BONNET à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Mina SEBBAH à Mme Christine WERTHE.

OBJET : 17 - Congrès - Attribution de subventions - 2ème répartition au titre de l'année 2019

Congrès
Attribution de subventions
Deuxième répartition au titre de l'année 2019

Rapporteur : M. l'Adjoint MORTON

	Date	Avis
Commission n° 6	19/03/2019	Favorable unanime

Depuis 1998, Besançon s'est positionnée comme Ville de Congrès avec la mise en place d'une stratégie d'aide aux organisateurs de congrès aux moyens de subventions et d'une stratégie de promotion du Tourisme d'Affaires et de Congrès avec la création du bureau «Besançon Congrès», géré par Besançon Tourisme et Congrès.

Le soutien que la Ville de Besançon apporte aux organisateurs de congrès s'articule autour des critères suivants :

- nombre de congressistes,
- durée du congrès,
- pertinence,
- rayonnement,
- autofinancement,
- subvention des autres collectivités,
- retombées économiques pour la ville, à savoir :
 - nombre de nuitées en hébergement marchand,
 - lieu du congrès,
 - restauration,
 - activités culturelles et festives,
 - et visites guidées.

Après prise en compte des critères d'attribution ci-dessus, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

Congrès/colloques organisés par différents laboratoires universitaires :

- **300 € pour le laboratoire Logiques de l'Agir (E.A. 2274)** qui a organisé du 31 janvier au 1^{er} février 2019 le colloque «Agir en commun : penser les pratiques collectives avec l'école philosophique de Besançon» à l'Université de Franche-Comté.

A partir de l'hommage rendu à deux figures emblématiques du laboratoire, André Tosel et Robert Damien, l'objectif du colloque est de faire le point sur les perspectives d'avenir de l'action collective. Quels bénéfices notre société et notre ville peuvent-elles attendre d'une pensée du politique et du social, soucieuse de penser les conditions de l'action collective à partir de l'ensemble des sentiments, des pratiques, des affects, des savoirs qui sont susceptibles d'unir ou de désunir les sociétés et les communautés ?

16 participants étaient attendus à cette journée (16 nuitées annoncées). Le budget prévisionnel de ce colloque au rayonnement national est de 3 335 €.

- **500 € pour le laboratoire ISTA et la MSHE Ledoux** qui organisent du 10 au 13 avril 2019 le congrès «Ruse et magie de l'Antiquité à nos jours».

Ce colloque représente la seconde initiative d'un projet de recherche pluriannuel et transdisciplinaire sur la thématique de la ruse (subvention de 500 € en 2018). Il s'agira de mettre en lumière les spécificités de la ruse considérée dans son application aux pratiques magiques, sous les différentes formes que celles-ci ont revêtues durant leur histoire millénaire. Cette réflexion aboutira à combler un vide dans la littérature scientifique puisqu'elle débouchera sur la production d'une collection d'ouvrages de référence en la matière. Des spécialistes d'institutions françaises et internationales (Paris, Naples, Malaga, Londres...) présenteront le fruit de leurs travaux.

12 intervenants (dont 7 étrangers) et une soixantaine de participants sont attendus à l'UFR SLHS pour ces trois journées (30 nuitées annoncées). Le budget prévisionnel de ce congrès au rayonnement européen est de 7 580 €.

- **500 € pour le laboratoire FEMTO ST / Département mécanique appliquée** qui organise du 20 au 21 mai 2019 le congrès «27^{ème} séminaire Franco-Polonais de Mécanique».

Ce séminaire est organisé alternativement en France et en Pologne. La dernière représentation a eu lieu en 2015 à Besançon et avait accueilli 80 participants. L'objectif pour cette édition 2019 est d'atteindre les 100 participants. Ce format séminaire permet de développer de nouvelles coopérations et de renforcer et diversifier la coopération entre chercheurs.

100 participants sont attendus à l'ENSMM pour ces deux journées (100 nuitées annoncées). Le budget prévisionnel de ce congrès au rayonnement international est de 8 200 €.

- **800 € pour le laboratoire Utinam et Département de chimie de l'IUT** qui organise du 21 au 22 mai 2019 le «Tricoat Finishair 2019».

6^{ème} édition à Besançon (la dernière étant en 2017) dont la thématique sera les traitements de surface par voie humide, voie sèche ou revêtement polymère dans l'industrie. Le colloque s'adresse à un large public : professionnels des traitements de surface, donneurs d'ordre, enseignants et chercheurs, étudiants de la filière. Ces derniers pourront prendre conscience des opportunités offertes par tous les secteurs d'applications industrielles concernés par la manifestation qui s'inscrit dans le cadre des rencontres Industrie et Université.

150 participants sont attendus au Kursaal pour ces deux journées (200 à 300 nuitées annoncées). Le budget prévisionnel de ce rassemblement au rayonnement international s'élève à 30 000 €.

- **800 € pour le laboratoire de sociologie et d'anthropologie de l'Université** qui organise du 27 au 29 mai 2019 le colloque «les relations de parenté dans des mondes contemporains en transformation : persistances, conflictualités, et redéfinition (KIWC : Kinship In Contemporary Worlds)».

1^{ère} édition du colloque dont l'objectif est de réunir des chercheurs et chercheuses de plusieurs continents autour de la thématique des effets de l'hyper-modernité sur les relations familiales, aux incidences dues à la distance (mobilités nationales, internationales) et des conflictualités. L'originalité du colloque tient à une ouverture sur les relations de parenté dans toute leur évidence avec l'intervention de chercheurs internationaux (Université de Varsovie, Edinbourg, Fribourg, Louvain).

130 participants sont attendus à la MSHE Ledoux pour deux journées (100 à 200 nuitées annoncées). Le budget prévisionnel de ce rassemblement au rayonnement international s'élève à 13 200 €.

En cas d'accord, la somme totale, soit **2 900 €**, sera prélevée sur la ligne 65.95/65731.0089052 CS 10036 (congrès universitaires).

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de se prononcer sur l'attribution de ces cinq subventions.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,


Danielle DARD.



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 12 AVR. 2019



Contrôle de légalité